

Ramonchamp

Département des Vosges

inventaire des zones humides

Dossier de PLU approuvé
par le conseil municipal
en date du 13 mars 2020



Plan Local d'Urbanisme

Rodolphe WACOGNE
Géologue Consultant

1. Introduction et objet de la mission

Rappel législatif
Objet de la mission

2. Méthodologie d'analyse

Etat des lieux et pré-localisation des zones humides
Détermination de la nature des milieux humides
Relevés de terrains
Hiérarchisation des zones humides
Elaboration des fiches « zones humides »

3. Présentation de la commune

Contexte géographique
Contexte géologique
Contexte pédologique
Contexte hydraulique

4. Inventaire des zones humides

Analyse à l'échelle communale

1 - introduction et objet de la mission

Les zones humides, espaces de transition entre terre et eau, ont longtemps été considérées comme des lieux insalubres ou inutiles. Jusqu'à un passé récent, l'homme n'a cessé de les assécher, via le drainage et le remblaiement afin d'y exercer ses activités (habitat, agriculture,...).

Les zones humides sont bien représentées dans le département des Vosges et aujourd'hui, on s'aperçoit de l'importance de ces milieux par leurs rôles multiples :

- stockage des eaux de crue,
- régulation des débits (d'étiage, des crues, d'inondations, érosion, coulées de boue)
- recharge des nappes phréatiques,
- auto-épuration de l'eau,
- filtration des eaux de ruissellement sur parcelles agricoles,
- filtration des eaux de débordement et de ruissellement pour l'alimentation des nappes en eau de qualité,
- production de biomasse (poissons, pâture...).

Ainsi, les zones humides sont des éléments centraux de l'équilibre des bassins versants et sont considérées comme de véritables infrastructures naturelles.

Ce sont aussi des milieux possédant un riche patrimoine naturel avec un fort potentiel économique par le biais des intérêts forestiers, agricoles et également touristiques, et pédagogiques. Il convient donc de bien les connaître et d'en faire l'inventaire.

Rappel législatif

Les dispositions de la Loi du 3 janvier 1992, dite **Loi sur l'Eau** ont pour objet une **gestion équilibrée de la ressource en eau**.

La Directive Cadre sur l'Eau (**DCE**) du 23 octobre 2000 (transposée dans le droit français en 2004), qui fixe l'**objectif de bon état des eaux à horizon 2015**, a rappelé l'importance du rôle des zones humides pour atteindre cet objectif.

L'article L.211-1 du Code de l'environnement, modifié par la Loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite Grenelle II du 12 juillet 2010, précise aujourd'hui que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise notamment à la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides.

Ce même article définit les **zones humides** comme « *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

La Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005, la Loi Risques n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (qui fait référence aux crues notamment) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 (LEMA) du 30 décembre 2006 sont autant de textes qui rappellent que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général, comme l'affiche l'article L.211-1-1 du Code de l'environnement.

Il y a donc aujourd'hui une reconnaissance politique à la préservation des zones humides et le Code de l'environnement impose de mieux les identifier et d'assurer la cohérence des diverses politiques et des financements publics relatifs à cette thématique.

D'autre part, les **documents d'urbanisme** (SCOT, PLU et Cartes Communales) doivent être compatibles avec les orientations du SDAGE Bassin Rhin-Meuse (et des SAGE lorsque ces derniers existent) qui décline les orientations de la DCE à l'échelle du bassin-versant.

Dans ce contexte juridique et environnemental particulier, il est nécessaire que les zones humides soient identifiées et délimitées au niveau local, de façon à permettre une prise en compte de ces milieux à l'amont de tout projet d'aménagement, et une préservation à long terme.

C'est la raison pour laquelle la commune de RAMONCHAMP a souhaité, dans le cadre de l'élaboration de son document d'urbanisme, réaliser un inventaire des zones humides localisées aux abords du bâti.

Objet de la mission

L'objet de la mission est la réalisation de l'inventaire des zones humides du territoire de la commune de RAMONCHAMP en deux phases :

1. Identification, délimitation et description des zones humides présentes,
2. Hiérarchisation des sites identifiés selon leur degré d'intérêt et d'intégration au document d'urbanisme.

L'inventaire des zones humides a été réalisé pour les territoires à enjeux d'urbanisme caractérisant un périmètre de travail. Nous avons appliqué le protocole de la DDT 88 répondant ainsi scrupuleusement au cahier des charges de cette consultation.

Par secteurs à enjeux d'urbanisme on entend les secteurs classés dans une des catégories suivantes par le projet de PLU de la Commune de RAMONCHAMP :

- Dents creuses à l'intérieur de la partie actuellement urbanisée de la commune
- Secteurs d'extension urbaine classés en zone U ;
- Zones urbaines ou d'urbanisation future classées 1AU ou 2AU ;
- Zones agricoles constructibles ou aménageables ;
- Zones naturelles constructibles ou aménageables.

Un secteur tampon autour de ces espaces est inclus dans le périmètre de travail

Ces secteurs humides sont reportés sur le document de zonage de manière à s'assurer que ces espaces conservent leur caractère naturel dans la cadre de la mise en compatibilité avec le SDAGE du Bassin Rhin-Meuse.

2 - méthodologie d'analyse

Afin de répondre le plus correctement possible à l'objectif de la mission, l'étude doit suivre les différentes étapes suivantes :

- Etape 1: Etat des lieux et pré-localisation des zones humides
- Etape 2 : Détermination de la nature des milieux
- Etape 3: Caractérisation d'une zone humide
- Etape 4: Hiérarchisation des zones humides

Etat des lieux et pré-localisation des zones humides

Dans un premier temps, un recensement des données existantes pouvant donner des indications de présence de zones humides a été réalisé. Il s'agit des inventaires locaux, ZNIEFF (*zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique*), ZICO (*zone d'importance pour la conservation des oiseaux*), les cartographies des zones humides potentielles éditées par la DDT, carte IGN et photos aériennes récentes, cartes géologiques, hydrogéologiques et pédologiques, le fond cadastral, les listes des plantes hygrophiles identifiées établies par régions biogéographiques.

Cette étape est complétée par un parcours de terrain rapide de l'ensemble du ban communal afin de repérer les zones où la végétation hygrophile est dominante.

Détermination de la nature des milieux humides

Il s'agit de rechercher les usages et les perturbations éventuelles (drainage, comblement, submersion, creusement, ...) qui ont affectés le site étudié, ainsi que d'évaluer le degré d'altération de son fonctionnement hydrologique.

Relevés de terrain

Caractérisation d'une zone humide

La phase de terrain a pour objectif d'identifier chaque zone humide, d'établir son contour et de la caractériser. Les critères les plus facilement appréhendables sur le terrain sont les critères **pédologiques** (basés sur hydromorphie des sols) et **botaniques** (basés sur l'étude de la végétation hygrophyle).

Le **critère hydrologique** est également intéressant, notamment dans le cas de sites remaniés où la végétation et les sols ne sont pas des critères pertinents. Cependant, la présence d'eau étant parfois saisonnière ou ponctuelle, ce critère ne doit pas être considéré de façon déterminante.

Ces critères sont alternatifs et interchangeable : il suffit que l'un des deux soit rempli pour qu'on puisse qualifier officiellement un terrain de zone humide. Si un critère ne peut à lui seul permettre de caractériser la zone humide, l'autre critère est utilisable (circulaire 2010-3008 du 18 janvier 2010).

Ainsi, en l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide (Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007, Article R211-108 du code de l'environnement).

Le choix d'utiliser l'un ou l'autre des critères dépendra des données et des capacités disponibles, ainsi que du contexte du terrain : dans les secteurs artificialisés, l'approche pédologique est particulièrement adaptée tandis que sur des sites à fortes variations topographiques ou avec une flore très typée, l'approche à partir de la végétation est à privilégier.

a. Critère Habitat

Une zone humide peut être repérée par :

Des critères botaniques

1- Végétation caractéristique d'un habitat humide

Identifier l'habitat caractéristique d'une zone humide selon la liste nationale des habitats Corine Biotopes annexés à l'arrêté du 24 juin 2008

2- Présence d'espèces indicatrices des zones humides

Le protocole de terrain est décrit dans l'arrêté du 24 juin 2008 et illustré dans la circulaire (§2.4.2). Une liste nationale des espèces végétales indicatrices de zones

Des critères pédologiques

Trois grands types de sols, caractéristiques des zones humides, peuvent être repérés par un sondage à la tarière à main d'une profondeur de l'ordre de 1 mètre :

- sols rédoxiques (engorgement temporaire),
- sols réductiques (engorgement quasi-permanent),
- sols tourbeux (engorgement permanent).

Pour les sols alluviaux, calcaires ou sableux, développés dans des matériaux très pauvres en fer ou ne subissant pas de phénomènes réductiques, une expertise supplémentaire est nécessaire pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres du sol.

Le critère relatif à la végétation peut être recherché soit à partir des espèces végétales soit à partir des habitats. Le choix de l'approche par l'habitat est fait lorsque les cartes d'habitats ou les données habitat sont disponibles.

Examen biologique (Examen des espèces)

L'examen de la végétation s'effectue sur des placettes positionnées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide ou de la partie de la zone humide concernée par le projet en suivant des transects perpendiculaires à cette frontière et en localisant une placette par secteur homogène du point de vue des conditions de milieu. Pour la réalisation de l'examen de

la végétation, la période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Sur chacune des placettes, il s'agit de vérifier la présence d'espèces dominantes indicatrices de zones humides (espèces hygrophiles ou mésohygrophiles), en suivant le protocole décrit à l'annexe 2.1.1. de l'arrêté de 2008 et en référence à la liste d'espèces fournie à l'annexe 2.1.2. du même arrêté. Certaines espèces, ne présentant pas un caractère hygrophile marqué ou systématique à l'échelle nationale, sont répertoriées sur des listes additives d'espèces, arrêtées par les préfets de régions sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Cette liste additive peut comporter des adaptations par territoire biogéographique.

La mention d'une espèce dans la liste des espèces indicatrices de zones humides signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, toutes les sous-espèces sont indicatrices de zones humides. Ainsi, dans chaque formation végétale homogène, il est possible de déterminer visuellement si des indicateurs primaires liés à la végétation sont présents.

Si nécessaire, il est possible de faire des mesures sur des placettes-échantillons représentatives des situations rencontrées. Il est recommandé de prendre des placettes circulaires d'environ 10 m de rayon pour les espèces ligneuses et de 1,5 m pour les herbacées. Nous augmentons la taille des placettes pour les formations très diversifiées.

Si un des indicateurs primaires est présent, le site est humide.

Examen phytosociologique (Examen des Habitats)

L'examen des habitats consiste à déterminer des espaces dans lesquels plusieurs types de végétaux cohabitent en fonction de l'exploitation de mêmes ressources (eau, nature des sols, etc...). Si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés « 1 » dans l'une des listes figurant à l'annexe 2.2.2. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. La mention « H » dans ces listes signifie que cet habitat ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveau hiérarchique inférieur sont caractéristiques des zones humides.

La limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auxquels sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols.

Pour ces habitats, dont il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats, une expertise des sols ou des espèces végétales est nécessaire.

Pour les milieux non perturbés, il convient d'examiner les unités phytosociologiques de manière précise avec **une caractérisation des zones humides selon la typologie CORINE jusqu'à un niveau à 4 chiffres lorsqu'elle existe.**

b. Examen pédologique (examen du sol)

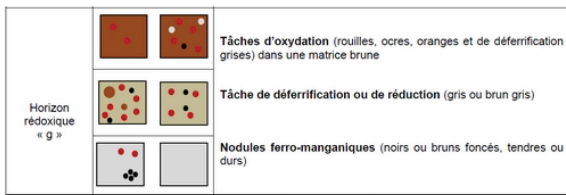
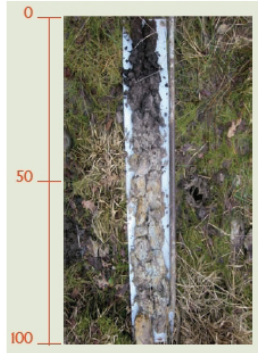
L'examen du sol doit être réalisé par des sondages positionnés de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière (circulaire n° 2010-3008). Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces sondages dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Un sondage est nécessaire par secteur homogène du point de vue des conditions du milieu naturel. Pour la réalisation de l'examen du sol, la fin de l'hiver et

Sol rédoxique
Engorgement temporaire

Taches rouilles ou brunes (fer oxydé) associées ou non à des taches décolorées

- Débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur.

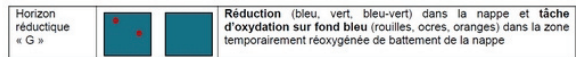
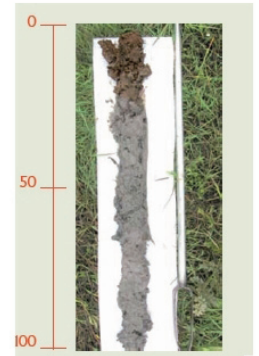
- Débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur associé à des traits réductiques apparaissant au moins entre 80 et 120 cm de profondeur.



Caractérisation de l'hydromorphie

Sol réductique
Engorgement quasi-permanent

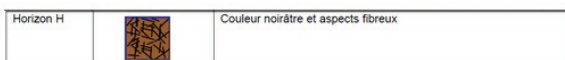
Couleur gris bleuâtre à gris
Débutant à moins de 50 cm de la surface du sol



Caractérisation de l'hydromorphie

Sol tourbeux
Engorgement permanent

Matériaux organiques plus ou moins décomposés, de couleur foncée.
Horizon tourbeux débutant entre la surface et 50 cm de profondeur et d'une épaisseur d'au moins 50 cm.



Caractérisation de l'hydromorphie

le début de printemps sont des périodes idéales pour constater la réalité des excès d'eau, tandis que l'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année.

Chaque sondage pédologique doit être réalisé à une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre dans la mesure des possibilités. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si une de ces caractéristiques est présente, le sol peut être considéré comme « sol de zone humide » pour l'application de la rubrique 3.3.10 de l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaire ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée), l'excès d'eau prolongé ne se traduit pas par des traits d'hydromorphie facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphiques doit être réalisée pour apprécier la saturation par l'eau dans les 50 premiers centimètres du sol.

La liste des types de sols donnée en annexe 1.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié suit la nomenclature des sols reconnue actuellement en France. Lorsque des données ou cartes pédologiques sont utilisées, il est nécessaire de tenir compte non seulement de la dénomination du type de sol, mais surtout des modalités d'apparition des traits histiques, réductiques ou rédoxiques mentionnées précédemment.

Lorsque le critère pédologique n'est pas vérifié, le critère relatif à la végétation doit être examiné.

Hiérarchisation des zones humides

La hiérarchisation des zones humides repose sur leurs fonctionnalités :

a. Les fonctions des zones humides

Les zones humides rendent plusieurs services par leurs différentes fonctions :

- fonction hydraulique, avec ses deux composantes hydrologiques et physico-chimique
- fonction écologique ou biologique

Les fonctions hydrologiques

Les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent. L'eau est naturellement l'élément fondamental de la vie des milieux humides. Elle alimente les écosystèmes, apporte des matières fertilisantes et bien souvent sculpte le paysage. Mais si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.



Les zones humides ont ainsi une grande fonction de régulation hydraulique, notamment dans le cadre des phénomènes suivants :

- Expansion des crues : le volume d'eau stockée au niveau des zones humides évite une surélévation des lignes d'eau de crue à l'aval par deux mécanismes : l'effet éponge (stockage de l'eau dans les dépressions en surface et dans une moindre mesure dans les sols), d'une part et d'autre part, l'effet d'étalement (l'épandage du débit de crue de part et d'autre du cours d'eau dans les zones humides annexes provoque un abaissement de la ligne d'eau).
- Régulation des débits d'étiage : les zones humides peuvent jouer un rôle naturel de soutien des étiages lorsqu'elles stockent de l'eau en période pluvieuse et la restituent lentement au cours d'eau. Ce fonctionnement repose sur un substrat plus ou moins poreux qui favorise l'emmagasinement de volumes d'eau. L'inertie du milieu permet la restitution lente au cours des mois d'été de ces volumes stockés.
- Recharge des nappes : La recharge naturelle d'une nappe résulte de l'infiltration des précipitations ou des apports d'eaux superficielles dans le sol et de leur stockage dans les couches perméables du sous-sol.
- Recharge du débit solide des cours d'eau : Les zones humides situées en bordure des cours d'eau peuvent assurer une part notable de la recharge du débit solide des cours d'eau.

Fonctions physiques et biogéotechniques

Elles sont aussi des « filtres naturels », les « reins » des bassins versants qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement.

L'eau qui alimente les zones humides apporte souvent de grandes quantités de matières minérales : sable ou limon transportés par les crues des fleuves, nitrates ou pesticides présents dans la nappe phréatique

Ces matières sont, selon les cas, stockées ou transformées dans les zones humides, dans des mécanismes souvent complexes. On parle de « biogéochimie » pour qualifier les processus complexes par lesquels des éléments minéraux ou organiques sont transformés par la combinaison de l'action des êtres vivants. La diversité et la complexité des mécanismes en jeu interdisent leur explication détaillée. Globalement, on peut considérer qu'il existe trois mécanismes : apports et dépôt, reprise de matériaux, transformation.

Fonctions écologiques

Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides.

L'eau est naturellement l'élément fondamental de la vie des milieux humides. Elle alimente les écosystèmes, apporte des matières fertilisantes et bien souvent sculpte le paysage. Mais



si tous les milieux humides sont marqués par l'abondance fluctuante de l'eau, leur dynamique hydrologique est en revanche très variable d'un milieu à l'autre, selon le climat, la localisation géographique et l'histoire des sites.

Les milieux humides échangent de l'eau avec l'atmosphère, le réseau hydrographique de surface et le sous-sol.

b. Le principe de hiérarchisation des zones humides

Après identification et délimitation de chaque zone humide, chaque site diagnostiqué humide est évalué en fonction de deux entrées :

- une fonction biologique,
- une fonction hydraulique/ fonction préservation de la qualité de l'eau.

Un système de notation des zones humides est mis en place par la DDT des Vosges. A chacune de ces entrées et en fonction des caractéristiques de la zone humide concernée, une note est attribuée. Le détail du schéma de connexion est la caractérisation la plus explicite du rôle hydrologique de la zone humide. Une notation est attribuée à cette fonction et va de 1 à 6 (1 étant la note la plus défavorable et 6 la plus favorable). L'addition de ces deux notes nous permet d'obtenir une note globale caractéristique de la fonctionnalité de la zone humide.

Une fois cette notation effectuée, la zone humide figure dans un des trois cas suivants :

- Type ZH1 : Zone humide présentant un intérêt remarquable, à conserver obligatoirement (c'est à dire qu'elle abrite une faune et/ou une flore protégée, rare ou menacée)
- Type ZH2 : Zone humide présentant un intérêt écologique moyen à fort dont les fonctions sont à préserver avec la mise en place d'écoquartier ou de pratiques agricoles particulières
- Type ZH3 : Zone humide ordinaire pouvant être aménagée avec la mise en place de mesures compensatoires.

Les deux notations nous permettent en renseignant le tableau ci-dessous de définir parmi les trois cas, celui dans lequel figure la zone humide. Il ne s'agit pas d'une pure addition, puisque certains facteurs sont prépondérants. Ces notations sont reprises au niveau des fiches descriptives de chaque zone humide en annexe.

Elaboration des fiches « zones humides »

Les fiches d'inventaire – en fin de document - permettent de localiser et de décrire les zones humides puis de réaliser une expertise de l'état de satisfaction de la zone par rapport aux grandes fonctions des zones humides :

- fonction biologique,
- fonction hydraulique et fonction préservation de la qualité de l'eau.

Ci-après un modèle commenté d'une fiche zone humide

Commune / date de l'inventaire :

Lieu-dit :

Mode de détermination

Protocole :

Bassin versant :

Nature du sol :

Description générale de la zone

Ce volet permet de renseigner les grandes caractéristiques de la zone humide. Un extrait de plan permet de matérialiser l'emprise de la zone humide sur les parcelles.

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire :

Habitats composants la Zone Humide :

Habitats déterminants ZNIEFF :

Espèces hygrophiles :

Espèces remarquables :

Espèces protégées :

Fonction biologique :

Notation :

Intérêt écologique :

Caractère remarquables de la zone :

Il s'agit des caractères qui permettront de définir l'intérêt écologique de la zone humide. Il s'agit des mesure de protection qui peuvent être présente sur la zone humide, de la description des habitats qui la compose, des espèces hygrophiles, des espèces remarquables, des espèces protégées.

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion :

Capacités épuratoires :

Présence de cours d'eau :

Altération des entrées et des sorties d'eau :

Durée de présence d'eau :

Activité/Usage de la zone humide :

Notation :

Intérêt hydrologique :

Régime hydrologique de la zone humide

Il s'agit des caractères qui permettront de définir l'intérêt hydrologique de la zone humide. Il s'agit du régime de subversion, des capacités épuratoires, de la présence ou non de cours d'eau, de l'altération des entrées et des sorties d'eau, de la durée de présence d'eau et de l'activité et des usage de la zone humide

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide :

Notation :

Classement final selon le tableau de hiérarchisation :

3 - présentation de la commune

Avant de mettre en œuvre l'inventaire des zones humides sur la commune de RAMONCHAMP, nous avons effectué le bilan des données existantes sur le territoire d'études.

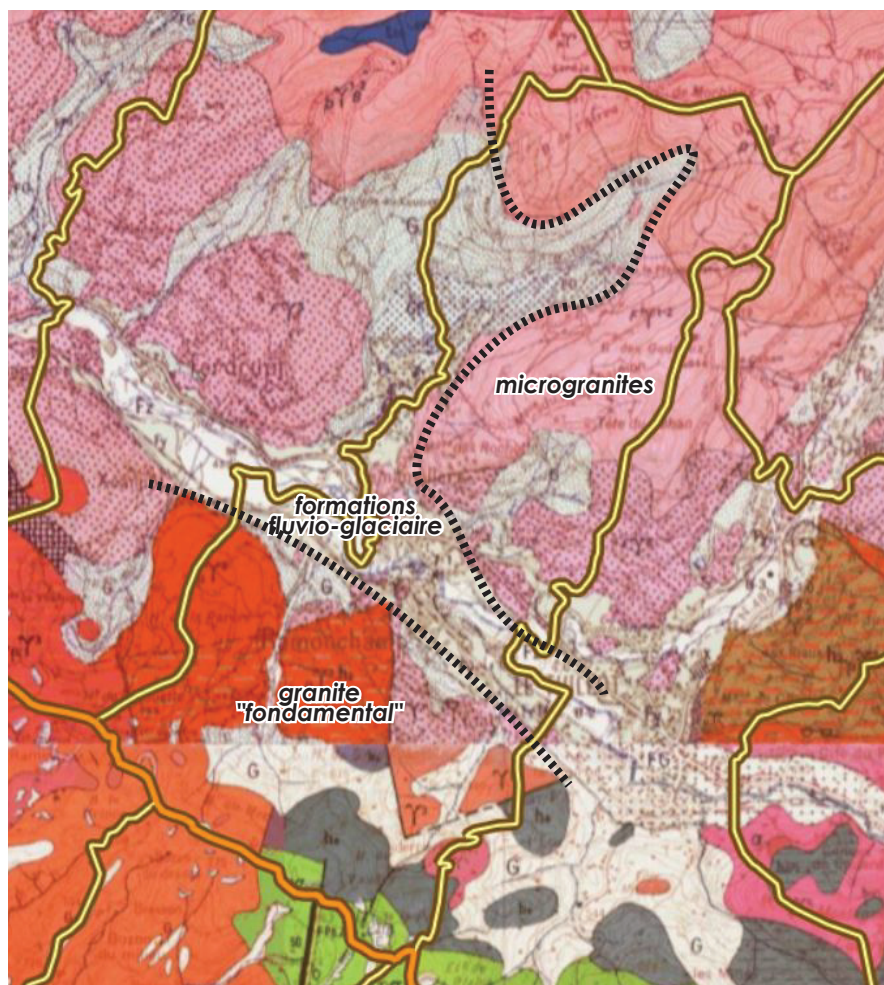
Contexte géographique

La commune de RAMONCHAMP se localise administrativement dans le département des Vosges, dans l'arrondissement d'Épinal et adhère à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges. La commune est limitrophe du département de la Haute-Saône.

Contexte géologique

Le département des Vosges comprend des dépôts anciens précambriens et siluriens plus ou moins métamorphisés : schistes et gneiss, dévoniens volcano-détritiques et divers types de granites hercyniens. Après l'orogénèse hercynienne, l'érosion a réduit le massif à l'état de pénéplaine pendant qu'étaient mises en place, localement, des formations détritiques et volcaniques dans de petits bassins subsidient. Au Trias, une large et épaisse couverture détritique a recouvert une grande partie du massif.

L'ensemble a été relevé et basculé vers le nord-ouest au Tertiaire, puis remodelé par l'érosion. Le relief conserve quelques héritages anciens, mais l'essentiel des formes actuelles résulte de



CARTE GEOLOGIQUE
- source : Géoportail / Infoterre

l'action des cours d'eau dès la fin du Tertiaire et des glaciers pendant le Quaternaire. Nous sommes ici essentiellement en présence de matériaux résultant de l'altération de roches gréseuses, cristallines, éruptives ou métamorphiques. Les altérations en place des roches gréseuses, cristallines, éruptives ou métamorphiques. Les altérations en place de ces roches donnent naissance à des arènes de granulométrie variable en fonction de la quantité et de la qualité des minéraux altérables originels et de l'intensité des processus d'argilisation. De nombreux remaniement d'origine périglaciaire ou plus récents sont fréquemment intervenus pour redistribuer ces matériaux sous l'influence des processus géomorphologiques ayant successivement façonné le modelé.

Les unités géologiques se surimposent sur les entités topographiques présentées précédemment. Au nord-est, des - microgranites sombres et microsyrénites quartzifères parfois injectés de Grauwacke gris sombre.

Au centre et dans les - vallées, des formations f l u v i o - g l a c i a i r e s composées d'alluvions anciennes siliceuses grossières et peu sableuses, recouvertes aux abords immédiats de la rivière par des alluvions récentes. L'étranglement de la vallée de la Moselle dans le secteur de RAMONCHAMP explique la très faible proportion de limons.

Au sud, les couches - géologiques sont composées de granite « fondamental » qui regroupe sous ce nom générique tous les granites anciens.

Contexte pédologique

Dans le secteur, la faible altitude, la grande extension de la forêt feuillue, la présence quasi constante de roches acides au sommet des reliefs, quelques apports limoneux, favorisent le développement de la brunification et contribuent à freiner la podzolisation. Les vrais Podzosols sont très rares et brunisols, alocrisols ; Podzosols Ocriques se partagent en fait le paysage.

Les sols hydromorphes sont bien présents : les fonds de vallées, mais également les zones de surcreusement glaciaire, les barrages morainiques, les replats et les irrégularités des versants provoquent des rétentions d'eau ou des circulations contrariées, génératrices de phénomènes d'hydromorphie d'où présence de Rédoxisols typiques ou stagniques et d'histosols.

Dans la zone bâtie et à proximité, nous avons rencontré des anthroposols. Il s'agit de sols remaniés. Ainsi sur les zones à anthroposols artificiels (sols constitués de matériaux non pédologiques d'origine anthropique et artificielle), nous ne pouvons pas trouver de zones humides. Nous rappelons que ce sont souvent des zones imperméabilisées (maisons, routes, accès, ...).

Dans les zones à anthroposols artificiels, nous introduisons une nuance. En effet, les jardins potagers, pelouses autour des maisons sont souvent exempts de zones humides et ne sont pas voués à être bâtis. La zone d'anthroposol artificiel n'a pas été prospectée par des sondages à la tarière. Les anthroposols transformés sont des sols dont la partie supérieure du solum a été fortement transformée par des apports massifs ou de longue durée de matière organique ou minérale. Ce sont souvent les jardins potagers, parcs ... qui sont exempts de zones humides mais ne sont pas destinés à la construction. Nous avons établi un zonage cartographique présentant les zones où sont présents des sols anthropomorphes ; anthroposols. Ces zones ont été prospectées visuellement avec la mise en place de sondage lorsque des zones vierges d'habitation le permettaient.

Contexte hydraulique

Plus particulièrement, le territoire communal est drainé par la haute vallée de la Moselle qui présente un tracé est/ouest à RAMONCHAMP, qui serpente en cœur du bâti.

La rivière est alimentée par plusieurs affluents sur le territoire d'études :

En rive droite :

- Le ruisseau du Ménil
- Le ruisseau de Morbieu qui est également alimenté par le ruisseau du Pré Martin. Ce dernier marque la limite avec le territoire communal de Ferdrupt.
- Le ruisseau de l'Etraye

En rive gauche :

- Le ruisseau de Ramonchamp
- Le ruisseau de l'État-

Plusieurs étangs se concentrent sur la limite sud du territoire communal. Ceux-ci sont tous de propriété privée. L'Etang Noir (18 000m²) – dans le Bois du Hetray - est ouvert au public pour le loisir de la pêche. Un dernier se localise dans le terrain du centre « Les 4 Vents », également destiné aux activités de pêche.

4 - inventaire des zones humides

Rappelons que l'inventaire des zones humides porte sur les secteurs localisés aux abords du bâti.

Analyse à l'échelle communale

La méthodologie employée pour identifier et délimiter les zones humides respecte et suit en tout point l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 ainsi que la circulaire du 18 janvier 2010, documents qui précisent les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

En analysant les données récoltées sur la structure des sols et la distribution de la végétation spécifique et des habitats caractérisant une zone humide présente sur les zones urbanisables et à urbaniser du territoire de la commune de RAMONCHAMP, nous avons pu identifier et délimiter douze zones humides.

a. Résultats pédologiques

Les sols de zone humide rencontrés sur la commune de RAMONCHAMP sont les suivants:

Les anthroposols

Les anthroposols artificiels : Ce sont des sols constitués de matériaux non pédologiques d'origine anthropique et artificiel (gravats, décombres, routes, implantation de maisons,...). Il s'agit de zones imperméabilisées qui ne peuvent en aucun cas constituer des zones humides.

Les anthroposols transformés : Ce sont des sols dont la partie supérieure du solum a été fortement transformée par des apports massifs ou de longue durée de matière organique ou minérale. Ce sont souvent les jardins potagers, parcs ...qui sont exempts de zones humides mais ne sont destinés à la construction.

Les brunisols

Ce sont des sols brunifiés non argilluviés. Leur pédogénèse est marquée par des altérations modérées et par une faible néogénèse de minéraux argileux secondaires et d'oxyhydroxydes de fer. Ces sols se rencontrent souvent sur un substratum gréseux.

Les luvisols

Les luvisols sont caractérisés par l'importance des processus d'argilluviation au sein d'un matériau originel unique. La principale conséquence de ce mécanisme est une différenciation morphologique nette entre :

- Des horizons supérieurs appauvris en argile et en fer moins colorés, moins bien structurés, généralement assez perméable qui constituent des structures de départ ;
- et des horizons plus profonds, enrichis en argile et en fer, à structure bien développée

polyédrique ou prismatique, plus colorés moins perméable qui doivent être considérés comme des structures d'accueil.

Les matériaux parentaux des luvisols sont souvent des formations de textures limoneuse, limono-sableuse ou sablo-limoneuse. Ces matériaux sont fréquemment fluviatiles mais également issus d'une arénisation très fines de roches cristallines ou gréseux.

Les fluvisols

Les fluvisols sont développés dans des matériaux déposés récemment, les alluvions fluviatiles, mis en place par transport, puis sédimentation en milieu aqueux. Ces alluvions peuvent être relativement homogènes ou présenter une grande hétérogénéité minéralogique et granulométrique qui reflète la diversité des matériaux géologiques et pédologiques situés en amont du bassin versant.

Ils occupent toujours une position basse dans les paysages, celle des vallées où ils constituent le lit mineur et majeur des rivières.

Ils sont marqués par la présence d'une nappe phréatique alluviale permanente ou temporaire à forte oscillation et ils sont généralement inondables en périodes de crue.

Les colluviosols

Les colluviosols sont des formations superficielles particulières de versant qui résultent de l'accumulation progressive de matériaux pédologiques, d'altérites ou de roches meubles arrachées plus haut dans le paysage.

Les réductisols typiques

La saturation par une eau d'origine profonde est permanente au moins dans la partie inférieure du solum, mais peut varier saisonnièrement (fluctuation d'une nappe permanente profonde). Les réductisols typiques sont observés en position de fond de vallées, de vallons. Ils sont proches des fluvisols. Les zones humides présentant des réductisols typiques sont en Zones humides 2.

Histosols (sols tourbeux):

Les histosols sont composés de matières organiques avec parfois une part minoritaire de limons à traits rédoxiques prononcés et d'eau. Le solum se construit à partir de débris végétaux morts qui se transforment lentement en condition d'anaérobiose, en raison de son engorgement permanent ou quasi-permanent. Ces histosols ont été rencontrés dans les zones de prairie dans des endroits très souvent immergés.

b. Résultats d'après l'analyse des habitats (Typologie Code Corine)

Selon la typologie Corine biotope les zones humides rencontrées sur la zone d'étude de RAMONCHAMP sont les suivantes :

- **Prairie humides eutrophes 37,21**
- **Mégaphorbiaies – 37,1**
- **Communautés à reine des prés et communautés associés (Code corine 37,2)**
- **Formation riveraines de saules– 44,1:**
- **Végétations de ceinture des bords des eaux 53,5**

Nous les détaillons ci-dessous:

Prairie humides eutrophes 37.21

> La localisation

Les prairies humides eutrophes se rencontrent généralement sur des sols modérément riches à très riches en nutriments. On les trouve au niveau des plaines, collines et fonds de vallées. Elles sont assez présentes sur le territoire communal inspecté.

> La description et la physionomie

Pâtures et prairies à fourrage traitées de façon extensive.

On distingue différents types de prairies selon l'intensité du pâturage, du piétinement et de l'enrichissement en azote. On y trouve des espèces relativement diversifiées qui fleurissent à la fin du printemps. Les refus des animaux peuvent donner un aspect particulier.

> Les espèces végétales rencontrées

Juncus effusus (Joncs diffus), *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés)

> La dynamique et la gestion

Elles peuvent former une zone de transition entre les prairies mésophiles à fausse avoine, les formations oligotrophes de Molinie et les communautés de bas-marais ou les magnocariçaies.

Mégaphorbiaies – 37.1

> La localisation

Fonds de vallée, le long des cours d'eau, très souvent inondés. Elles sont assez largement représentées sur le territoire communal surtout en bord de Moselle.

> La description et la physionomie

Prairies humides de hautes herbes dominées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et mégaphorbiaies (*Filipendula ulmaria*, *Angelica sylvestris*) colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage.

Rarement uniforme les prairies et mégaphorbiaies à Reine des Prés sont caractérisées par des espèces à feuilles larges ce qui n'est pas favorable au développement des petites plantes.

Elles sont pauvres en espèces prairiales et notamment en poacées (graminées) car elles ne subissent plus la fauche ou le pâturage.

> Les espèces végétales rencontrées

Eip : *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés)

Eis : *Eupatorium cannabinum* (Eupatoire à feuilles de chanvre), *Lysimachia vulgaris* (Lysimaque commune), *Lythrum salicaria* (Salicaire commune)

Ec : *Cirsium palustris* (Cirse des marais), *Oenanthe crocata* (Oenanthe safranée), *Silene flos-cuculi* (Silène fleur de coucou), *Poa trivialis* (Pâturin commun), *Lotus pedunculatus* (Lotier des marais), *Stachys palustris* (Epiaire des marais)

> La dynamique et la gestion

Les mégaphorbiaies à Reine des prés sont des stades transitoires. Il n'y a donc pas de gestion à appliquer pour maintenir l'habitat en état.

Elles se forment par abandon des pratiques agropastorales ou suite à la destruction de forêts riveraines.

La dynamique naturelle de l'habitat est la fermeture par les fruticées et les ligneux comme les Saules puis l'évolution vers des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, chênaie pédonculées-ormaises,...).

En régression dans les régions où l'agriculture est très présente (conversion des prairies en cultures, mise en pâture ou fauche). Affectées par la populiculture, le drainage, une forte eutrophisation, les aménagements hydrauliques, les espèces invasives).

Interventions espacées dans le temps (plusieurs années), gyrobroyage.

Communautés à reine des prés et communautés associés (Code corine 37,2)

> Localisation

Formation ponctuelle. Stations très humides, engorgées, soumises à des inondations périodiques. Fonds de vallée, bordures des cours d'eau, prairies abandonnées.

> la description et la physionomie

Prairies humides de hautes herbes dominées par la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) et mégaphorbiaies (*Filipendula ulmaria*, *Angelica sylvestris*) colonisant des prairies humides et des pâturages, après une plus ou moins longue interruption du fauchage ou du pâturage.

Rarement uniforme les prairies et mégaphorbiaies à Reine des Prés sont caractérisées par des espèces à feuilles larges ce qui n'est pas favorable au développement des petites plantes.

Elles sont pauvres en espèces prairiales et notamment en poacées (graminées) car elles ne subissent plus la fauche ou le pâturage.

> les espèces végétales rencontrées

Angelica sylvestris (Angélique des bois)

Filipendula ulmaria (Reine des prés)

Lythrum salicaria (Salicaire commune)

Poa trivialis (Pâturin commun)

Lotus pedunculatus (Lotier des marais)

Stachys palustris (Epiaire des marais)

> la dynamique et la gestion

Les mégaphorbiaies à Reine des prés sont des stades transitoires. Il n'y a donc pas de gestion à appliquer pour maintenir l'habitat en état.

Elles se forment par abandon des pratiques agropastorales ou suite à la destruction de forêts riveraines. La dynamique naturelle de l'habitat est la fermeture par les fruticées et les ligneux comme les Saules puis l'évolution vers des forêts riveraines (aulnaies-frênaies, chênaie pédonculées-ormaises,...). Les dynamiques peuvent être variées (se rapporter au cahier d'habitat forestiers

Formation riveraines de saules- 44,1:

> La localisation

Formation qui s'installe le long des cours d'eau et en fond de vallées ou de vallons.

> La description et la physionomie

Formations arbustives ou arborescentes de saules soumises à des inondations périodiques. Limitée

en surface, il s'agit d'un mince cordon.

> Les espèces végétales rencontrées en périphérie de la zone exploitée ou dans des ornières:

salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespiteuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

> La dynamique et la gestion

Cette formation est soumise à des inondations périodiques. Rôle écologique (rôle épurateur par exemple), faunistique, ornithologique et paysager fort. Elle régule également le régime hydrique, épure les eaux, piège les sédiments et fixe les berges.

Généralement en bon état de conservation, elle peut toutefois évoluer vers des boisements avec notamment le frêne et l'aulne qui deviendraient dominant.

Bois de Frênes et d'Aulnes – 44.33

> La localisation

Formation qui s'installe le long des cours d'eau et en fond de vallées ou de vallons.

> La description et la physionomie

Formations arbustives ou arborescentes de saules soumises à des inondations périodiques. Limitée en surface, il s'agit d'un mince cordon.

> Les espèces végétales rencontrées en périphérie de la zone exploitée ou dans des ornières:

salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespiteuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

> La dynamique et la gestion

Cette formation est soumise à des inondations périodiques. Rôle écologique (rôle épurateur par exemple), faunistique, ornithologique et paysager fort. Elle régule également le régime hydrique, épure les eaux, piège les sédiments et fixe les berges.

Végétations de ceinture des bords des eaux 53.5

> Localisation

Les ceintures d'étangs, de mares, les bordures de cours d'eau à courant lent, les marais d'eau douce de faible profondeur, les fonds vaseux inondés, les fossés. Sur sols hydromorphes avec limons fins et argile. Il s'agit d'une zone de faible extension présente dans la zone humide 8 en relation avec un fossé.

> Physionomie

Groupements monospécifiques dominés par de grandes hélrophytes (1 à 2m), graminées, typhacées ou cyperacées à fort recouvrement, formant souvent les ceintures externes des pièces d'eau douce. Il existe plusieurs types de végétation selon les espèces dominantes : phragmitaies

(Phragmites australis), typhaies (Typha latifolia), cariçaies (Carex sp.),...

> Espèces végétales rencontrées

Carex sp. (Laïches), Phragmites australis (Roseau phragmite), Alisma plantago-aquatica (Plantain d'eau), Iris pseudacorus (Iris faux-acore), Lythrum salicaria (Salicaire commune), Solanum dulcamara (Morelle douce-amère)

> Dynamique et Gestion

Constitue une transition entre les communautés terrestres exondées toute l'année et les aquatiques flottantes ou immergées.

La dynamique de l'habitat est directement liée à la variation des niveaux d'eau et à l'alternance inondation/exondation qui détermine la succession des communautés végétales.

L'habitat peut être envahi par des saules, des aulnes glutineux; une ripisylve peut s'installer.

Ce milieu constitue un habitat, une étape pour de nombreuses espèces animales (reproduction, migration,...) et végétales à forte valeur patrimoniale

Inventaire des zones humides

Plusieurs zones humides ont été repérées sur le territoire de la commune de RAMONCHAMP. La plupart sont présentes en fond de talweg :

- **Zone Humide 1 : Etang les quatre Vents**
- **Zone Humide 2 : Sud rue de l'Etraye**
- **Zone Humide 3 : Rives du ruisseau de l'Etraye**
- **Zone Humide 4 : Rue du Ménil**
- **Zone Humide 5 : Le Clos de Chaume**
- **Zone Humide 6 : Les bords de Moselle**
- **Zone Humide 7 : Ruisseau de l'Etat**
- **Zone Humide 8 : Rue des roches**
- **Zone Humide 9 : Rue de la chapelle**
- **Zone humide 10 ; Rue du champ**
- **Zone humide 11 : Rue des grands prés**
- **Zone humide 12 : Sous les Hauts de l'Alouette**
- **Zone humide 13 : Grammont**
- **Zone humide 14 : Grammont**
- **Zone humide 15 : Sous le Murgis**

Zone Humide 1 : Etang les quatre Vents

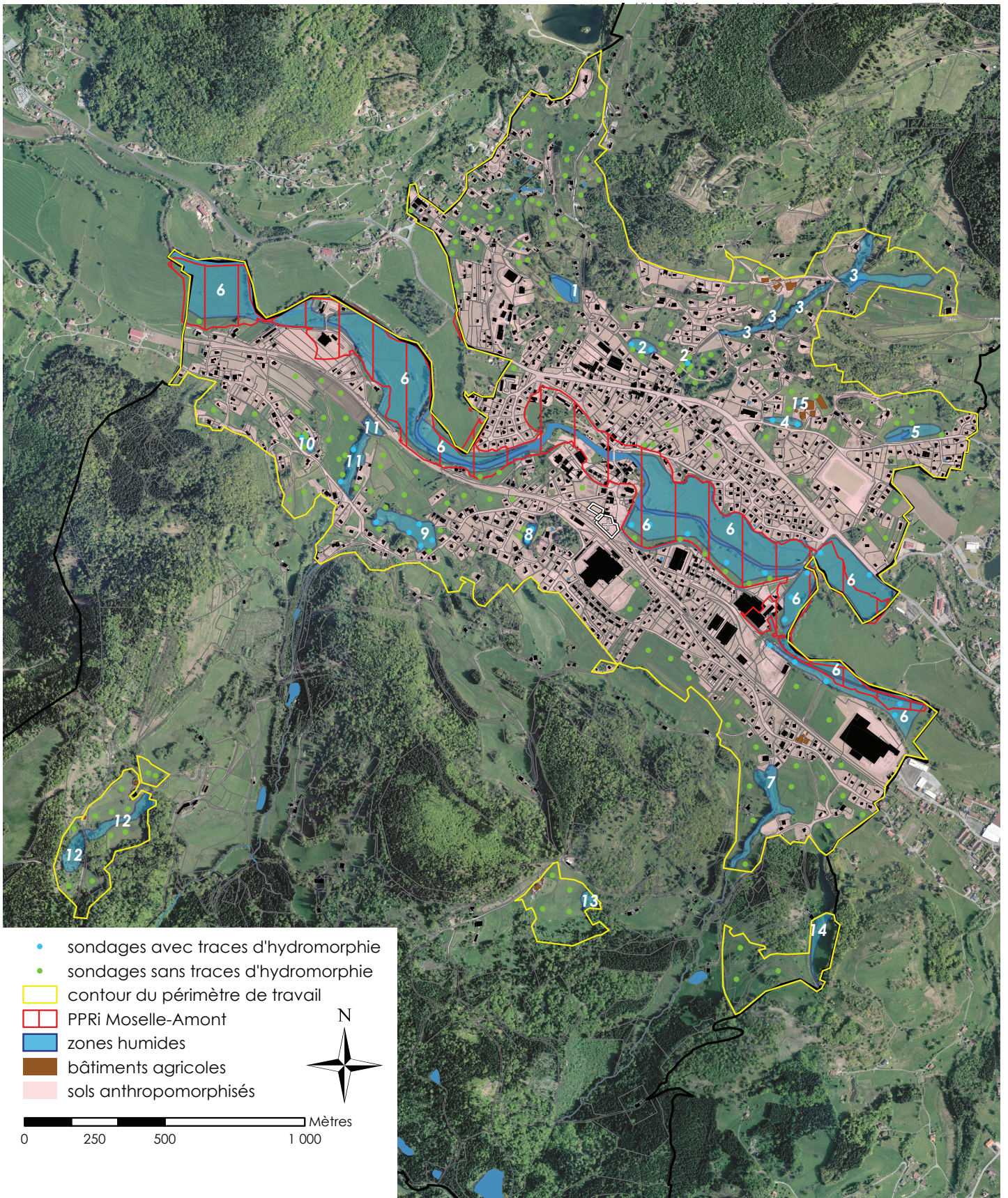
Cette zone humide est présente en bordure de l'étang des quatre vents. Cette zone humide est occupée par des végétations de ceinture des bords d'eau. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroite lien avec l'étang à proximité mais n'a pas de relations directes avec un cours d'eau ou un ruisseau. De ce fait, toute modification fonctionnelle d'un des



ZONES HUMIDES

compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'étang. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone Humide 2 : Sud rue de l'Etraye

Cette zone humide est présente sur une zone en replat au sud de la rue d'Etraye et occupée par une pâture. C'est une petite zone humide occupée par une prairie eutrophe. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide n'a pas de relations directes avec un cours d'eau ou un ruisseau et n'a qu'un intérêt hydraulique.

Zone Humide 3 : Rives du ruisseau de l'Etraye

Cette zone humide est présente en bordures du cours d'eau de l'Etraye et est occupée par des habitats de formations riveraines de Saules. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroite lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone Humide 4 : Rue du Ménil

Cette zone humide est présente à proximité de la rue du Ménil. C'est une petite zone humide occupée par une prairie eutrophe. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide n'a pas de relations directes avec un cours d'eau ou un ruisseau et n'a qu'un intérêt hydraulique.

Zone Humide 5 : Le Clos de Chaume

Cette zone humide est présente à proximité de la rue du Ménil à proximité d'un petit plan d'eau. C'est une petite zone humide occupée par une prairie eutrophe avec en bordure du plan d'eau un habitat de végétation de ceintures des cours d'eau. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou

agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le petit plan d'eau mais n'a aucune relation directe avec un cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone Humide 6 : Les bords de Moselle

Cette zone humide présente des secteurs d'intérêt majeurs. Elle est présente en fond de Moselle. La composition floristique y est variée. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine y est inexistante. .

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone Humide 7 : Ruisseau de l'Etat

Cette zone humide présente des secteurs d'intérêt majeurs. Elle est présente en fond de talweg. Elle est le siège d'une formation riveraine comportant des saules. Cette zone humide est le siège d'une ZNIEFF de type I. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine y est inexistante. .

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone Humide 8 : Rue des roches

Cette zone humide est présente au niveau d'une pâture à proximité à l'arrière de maisons. C'est une petite zone humide occupée par une prairie eutrophe. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide n'a pas de relations directes avec un cours d'eau ou un ruisseau et n'a qu'un intérêt hydraulique.

Zone Humide 9 : Rue de la chapelle

Cette zone humide présente des secteurs d'intérêt majeurs. Elle est présente au niveau d'une grande pâture. Elle est le siège d'une prairie eutrophe et de végétation riveraine de cours d'eau.

Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine y est inexistante. .

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone humide 10 : Rue des champs

Cette zone humide est présente au niveau d'une pâture à proximité de la rue des champs. C'est une petite zone humide occupée par une prairie eutrophe. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le cours d'eau (présente au niveau de la nappe alluviale) et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone humide 11 : Rue des grands prés

Cette zone humide est présente au niveau d'un cours d'eau alimentant la Moselle et ses alentours plus ou moins proches. Cette zone humide est le siège d'une ZNIEFF de type I. C'est une zone humide qui est occupée par des habitats variées. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone humide 12 : Sous les hauts de l'Alouette

Cette zone humide est présente au niveau d'un cours d'eau alimentant la Moselle et ses alentours plus ou moins proches. Cette zone humide est le siège d'une ZNIEFF de type I. C'est une zone humide qui est occupée par des habitats variées. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroit lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un

des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone humide 13 : Grammont

Cette zone humide est présente au niveau du fond d'un talweg. Cette zone humide est le siège d'une ZNIEFF de type I. C'est une zone humide qui est occupée par des habitats variées. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroite lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone humide 14 : La commenblotte

Cette zone humide est présente au niveau du fond d'un talweg. Cette zone humide est le siège d'une ZNIEFF de type I. C'est une zone humide qui est occupée par des habitats variées. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide est en étroite lien avec le cours d'eau et toute modification fonctionnelle d'un des compartiments de la zone humide risquerait d'avoir des conséquences sur l'ensemble du secteur. Par conséquent, l'urbanisation est à proscrire au niveau des secteurs humides quel que soit leur niveau d'intérêt.

Zone Humide 15 : Sous le Murgis

Cette zone humide est présente au niveau d'une pâture à proximité à l'arrière de maisons. C'est une petite zone humide occupée par une prairie eutrophe. Le détail floristique, habitat est consultable sur la fiche en annexe.

Les atteintes observées :

Ce secteur présente des milieux humides relativement préservés puisque l'activité urbaine ou agricole n'y est pas présente.

Préconisations :

Cette zone humide n'a pas de relations directes avec un cours d'eau ou un ruisseau et n'a qu'un intérêt hydraulique.








CONCLUSION

L'inventaire des zones humides de la commune de RAMONCHAMP a permis de déterminer l'existence de plusieurs zones humides fonctionnelles à proximité du bâti qu'il convient de préserver, voire même d'en améliorer les fonctionnalités. Leurs intérêts sont multiples et recourent les trois fonctionnalités qui ont été définies pour les zones humides ; à savoir un intérêt hydraulique, un intérêt chimique pour son rôle de filtre et un intérêt biologique. Ces zones humides sont pour l'essentiel en correspondance étroite avec des cours d'eau et sont présentes avec la zone inondable de ces cours d'eau.

Luxeuil les Bains le 23 mai 2019

Rodolphe WACOGNE

fiches des zones humides

-  sondages avec traces d'hydromorphie
-  sondages sans traces d'hydromorphie
-  contour du périmètre de travail
-  PPRi Moselle-Amont
-  bâtiments agricoles
-  88369_ZH_rw
-  sols anthropomorphisés

légende commune à toutes les cartes des fiches suivantes

Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Etang les quatre Vents

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol et Histosol en proximité immédiate de l'étang

Caractères remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25 et Végétations de ceinture des bords des eaux 53,5

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : Angelica sylvestris (Angélique des bois), Filipendula ulmaria (Reine des prés), Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de l'étang mais sans relation directe avec un cours d'eau

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 4/6

Intérêt hydrologique : Type 3

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 6/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Eté 2017

Lieu-dit : Sud rue de l'Etraye

Mode de détermination : Pédologie X Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés), *Poa trivialis* (Pâturin commun), *Juncus effusus* (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Présence d'une zone naturelle au milieu du bâti

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 3/6

Intérêt hydrologique : Type 4

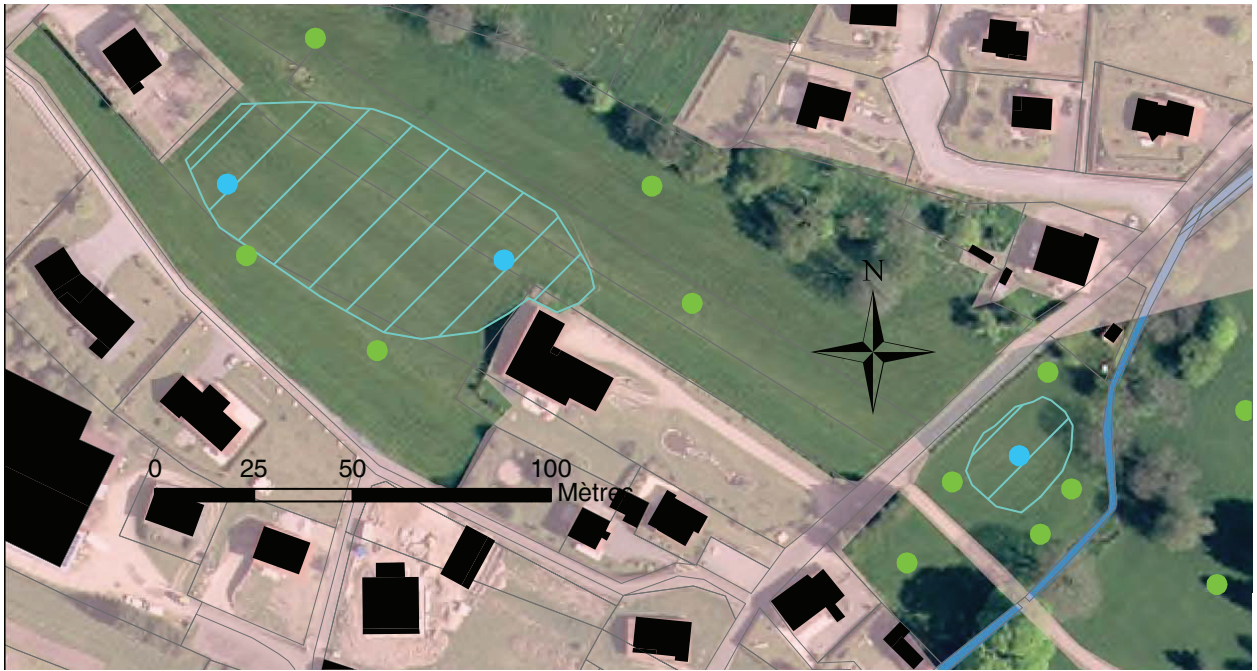
atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 5/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Eté 2017

Lieu-dit : Rives du ruisseau de l'Etraye

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol et Réductisol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespiteuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

Intérêt hydrologique : Type 2

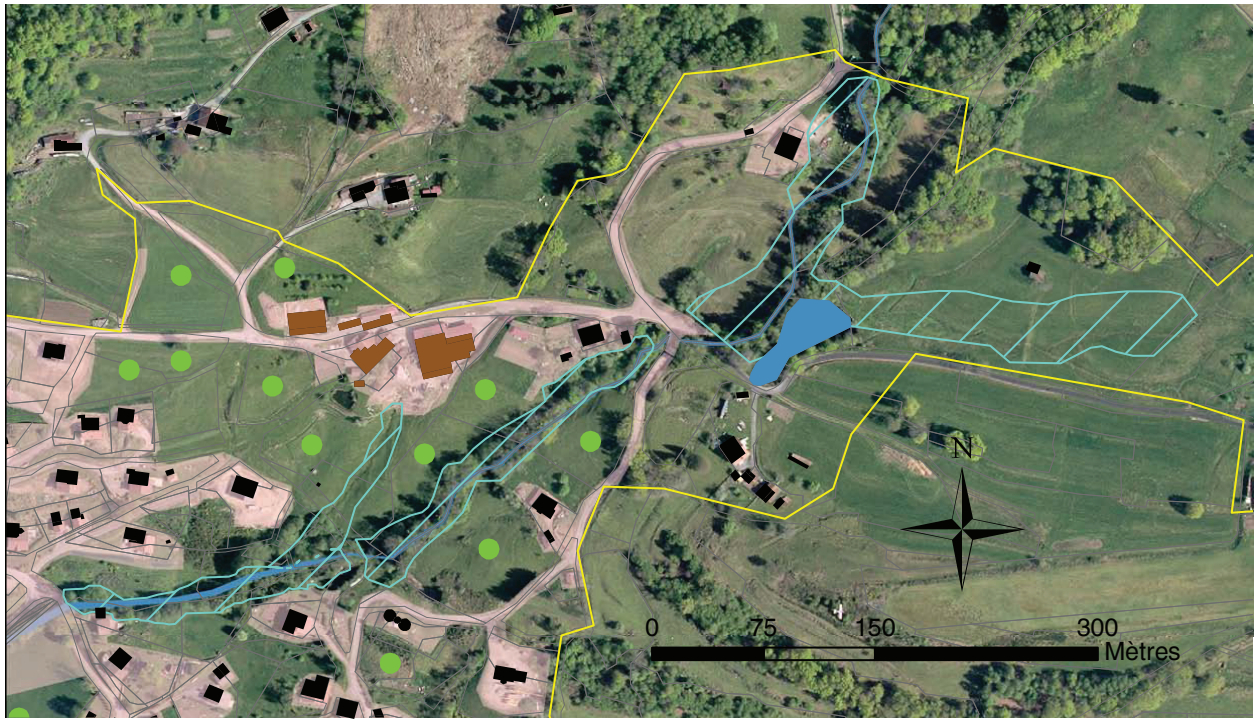
atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées.



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Rue du Menil

Mode de détermination : Pédologie X Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol

Caractères remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés), *Poa trivialis* (Pâturin commun), *Juncus effusus* (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Présence d'une zone naturelle au milieu du bâti

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 3/6

Intérêt hydrologique : Type 4

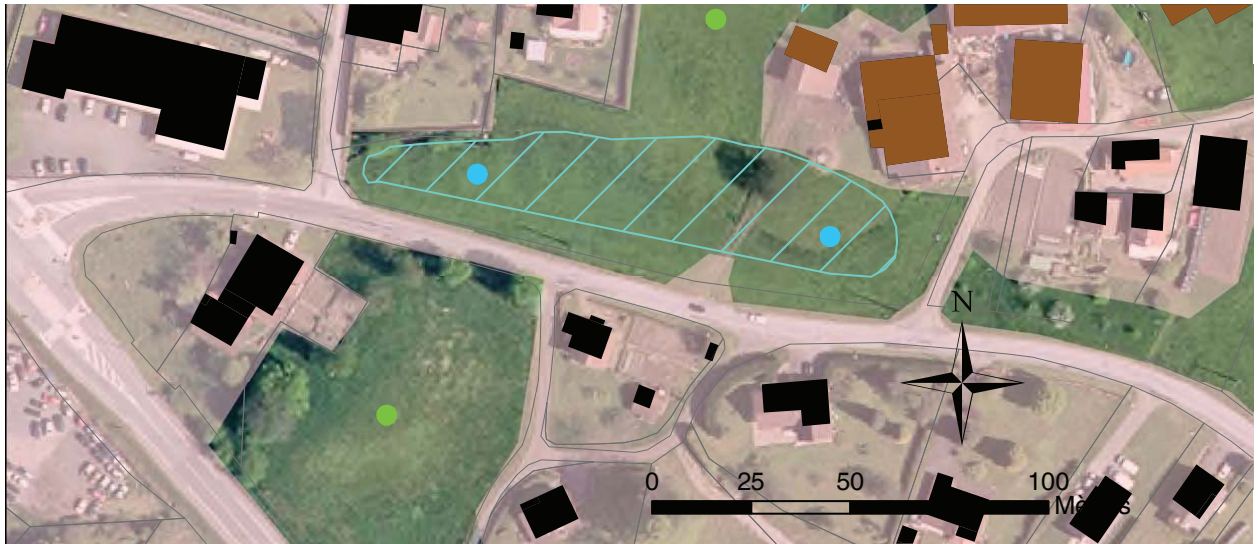
atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 5/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Le Clos de Chaume

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol

Caractères remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés), *Poa trivialis* (Pâturin commun), *Juncus effusus* (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Présence d'une zone naturelle au milieu du bâti en présence d'un petit plan d'eau.

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 3/6

Intérêt hydrologique : Type 4

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 5/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Les bords de Moselle

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractères remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:

Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespitueuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

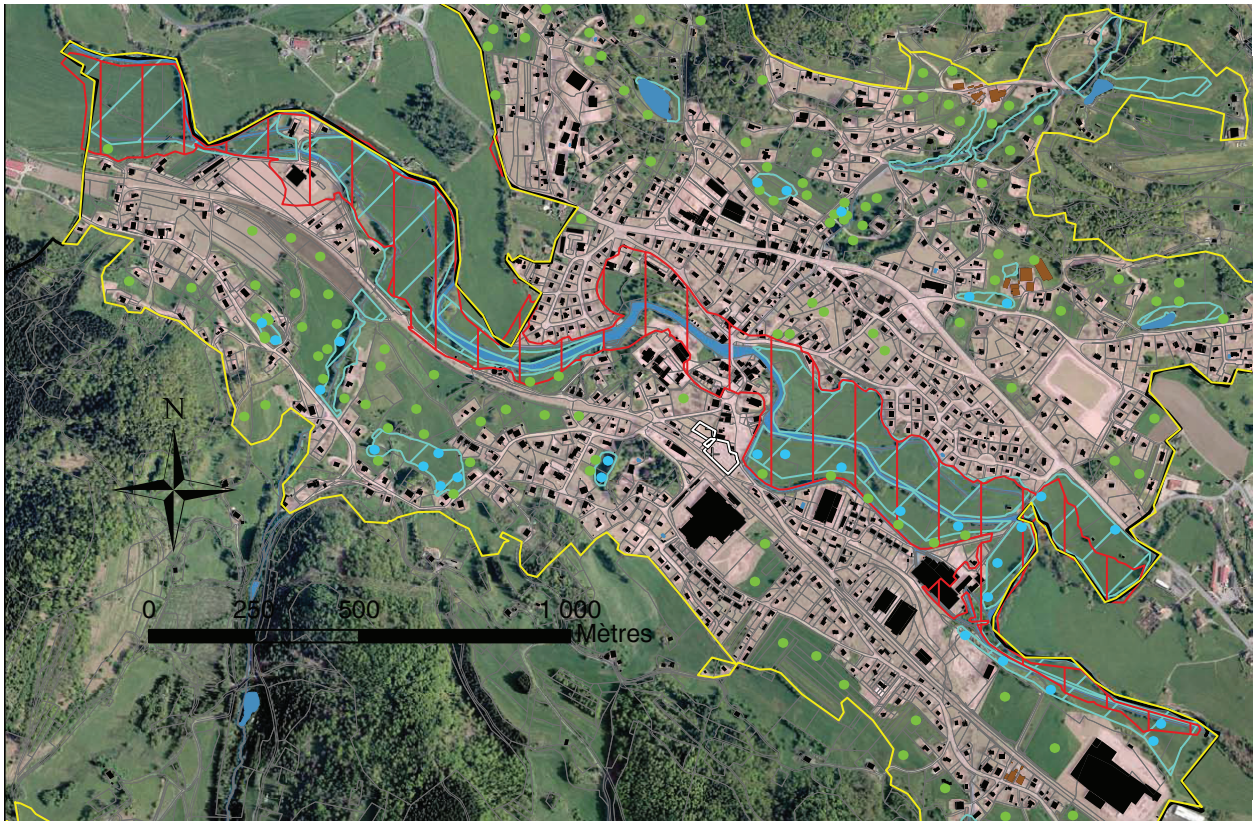
Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Eté 2017

Lieu-dit : Ruisseau de l'Etat

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractères remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:

Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespitoses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Eté 2017

Lieu-dit : Rue des roches

Mode de détermination : Pédologie X Botanique X

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : Angelica sylvestris (Angélique des bois), Filipendula ulmaria (Reine des prés), Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Présence d'une zone naturelle au milieu du bâti

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 3/6

Intérêt hydrologique : Type 4

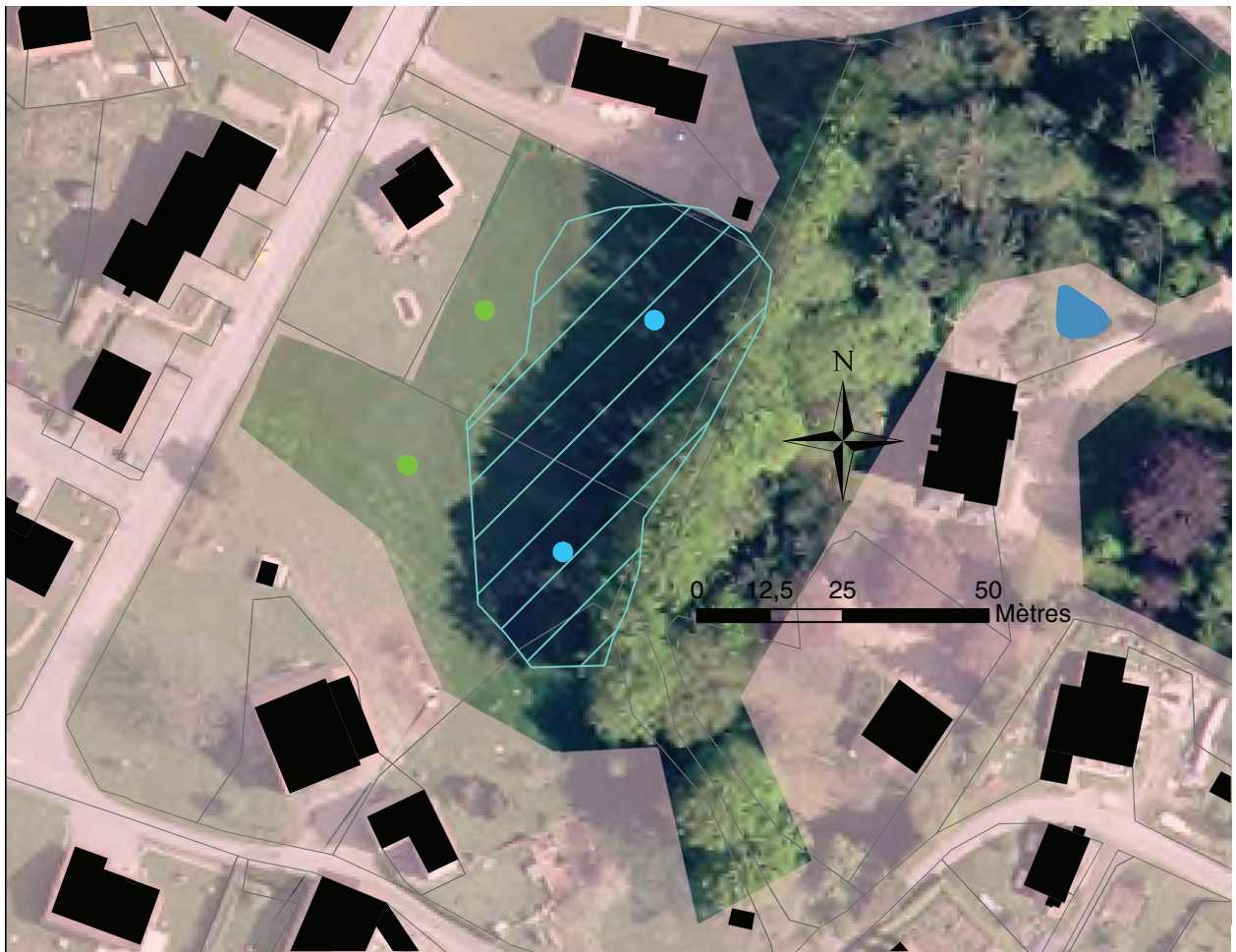
atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 5/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Eté 2017

Lieu-dit : Rue de la chapelle

Mode de détermination : Pédologie X Botanique X

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : Angelica sylvestris (Angélique des bois), Filipendula ulmaria (Reine des prés), Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP

Date de l'inventaire : Printemps, Eté 2017

Lieu-dit : Rue du champs

Mode de détermination : Pédologie X Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Rédoxisol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type II

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410010387- MASSIF VOSGIEN

Espèces hygrophiles : *Angelica sylvestris* (Angélique des bois), *Filipendula ulmaria* (Reine des prés), *Poa trivialis* (Pâturin commun), *Juncus effusus* (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 2/3

Intérêt écologique : Type 2

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

Intérêt hydrologique : Type 1

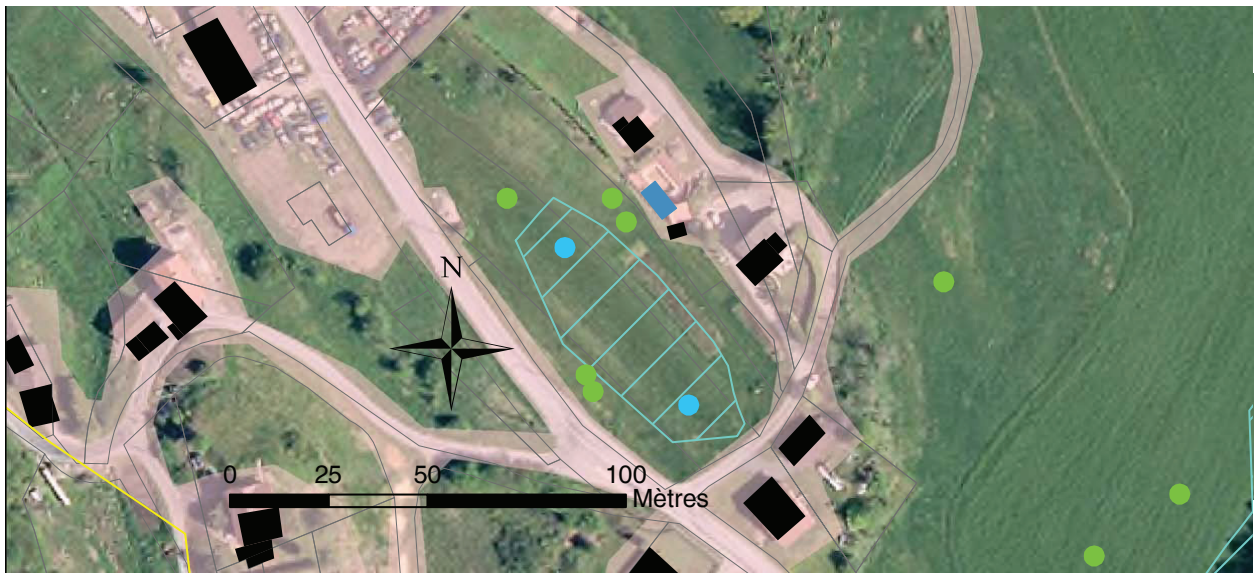
atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 2

Zone humide dont les fonctions doivent être préservées



Commune : RAMONCHAMP **Date de l'inventaire :** Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Rue des grands prés

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type I

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:

Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410030363 - RUISSEAU DE RAMONCHAMP

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespitueuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 3/3

Intérêt écologique : Type 1

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

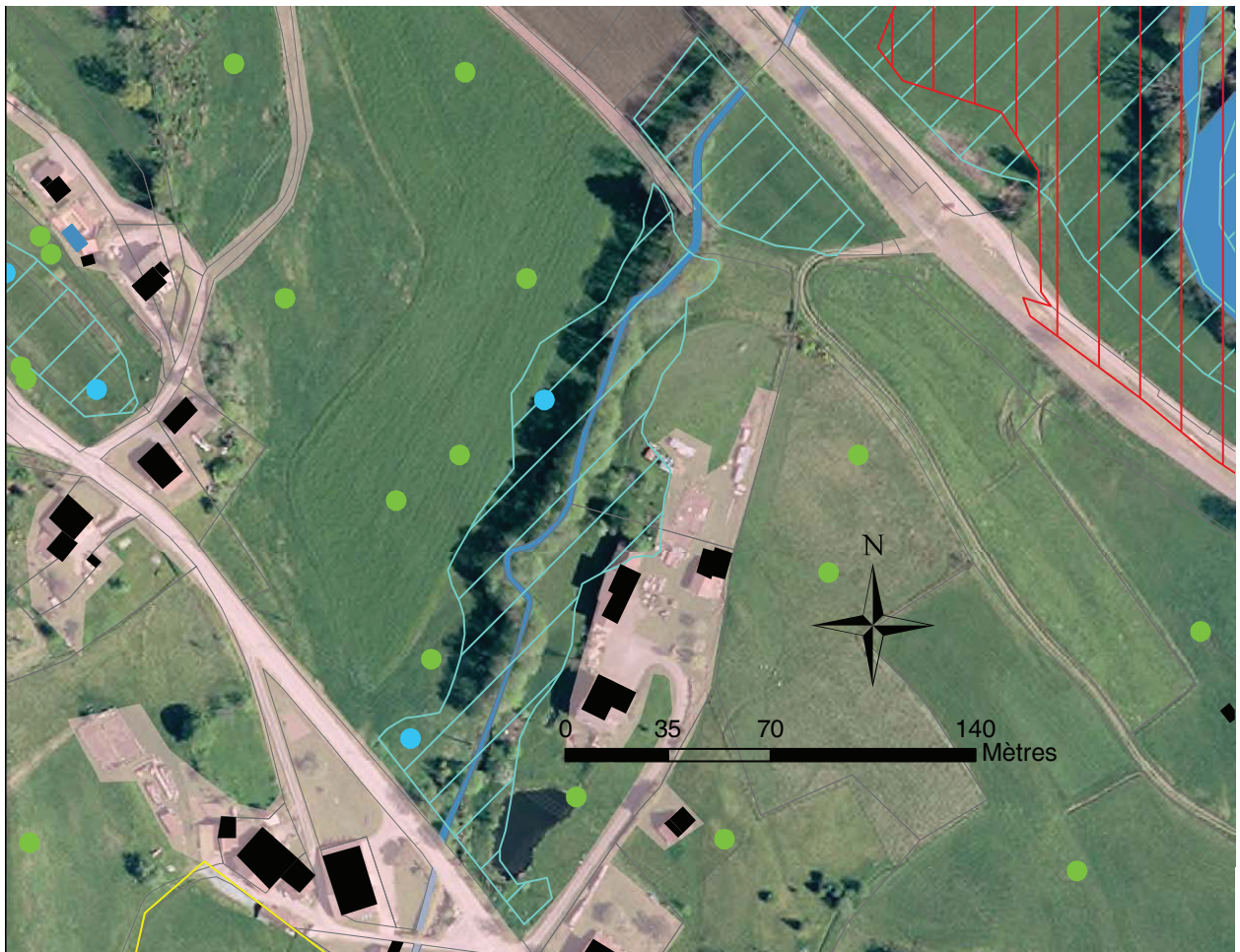
Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 1



Commune : RAMONCHAMP **Date** de **l'inventaire :** Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Sous les hauts de l'Alouette

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type I

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:
Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410030363 - RUISSEAU DE RAMONCHAMP

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespiteuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 3/3

Intérêt écologique : Type 1

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : oui

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 1



Commune : RAMONCHAMP **Date** de **l'inventaire :** Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Grammont

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type I

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:

Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410030363 - RUISSEAU DE RAMONCHAMP

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespiteuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 3/3

Intérêt écologique : Type 1

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : oui

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

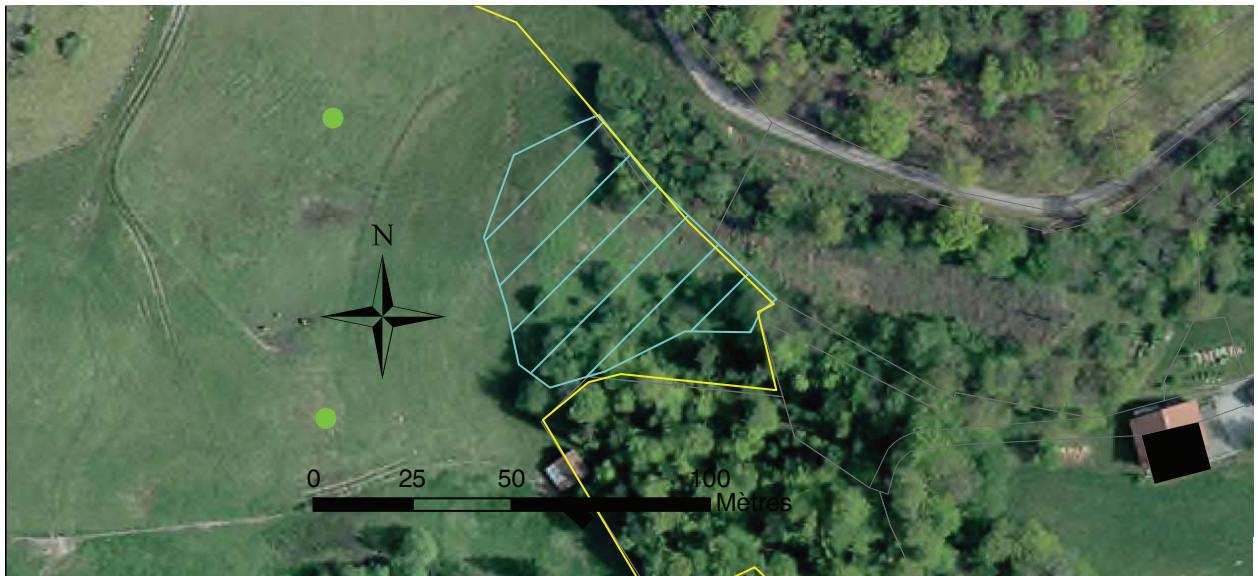
Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 1



Commune : RAMONCHAMP **Date** de **l'inventaire :** Printemps, Été 2017

Lieu-dit : La Commenblotte

Mode de détermination : Pédologie Botanique X

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type I

Habitats composants la Zone Humide : Formation riveraines de saules- Code CORINE 44,1:

Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410030363 - RUISSEAU DE RAMONCHAMP

Espèces hygrophiles : salix alba (Saules blancs), Populus nigra (Peupliers noirs), Alnus glutinosa (Aulne glutineux), Fraxinus excelsior (Frêne commun), Angelica sylvestris (Angélique des bois), Deschampsia cespitosa (Canches cespitueuses), Filipendula ulmaria (Reine des Prés)

Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 3/3

Intérêt écologique : Type 1

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : oui

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 6/6

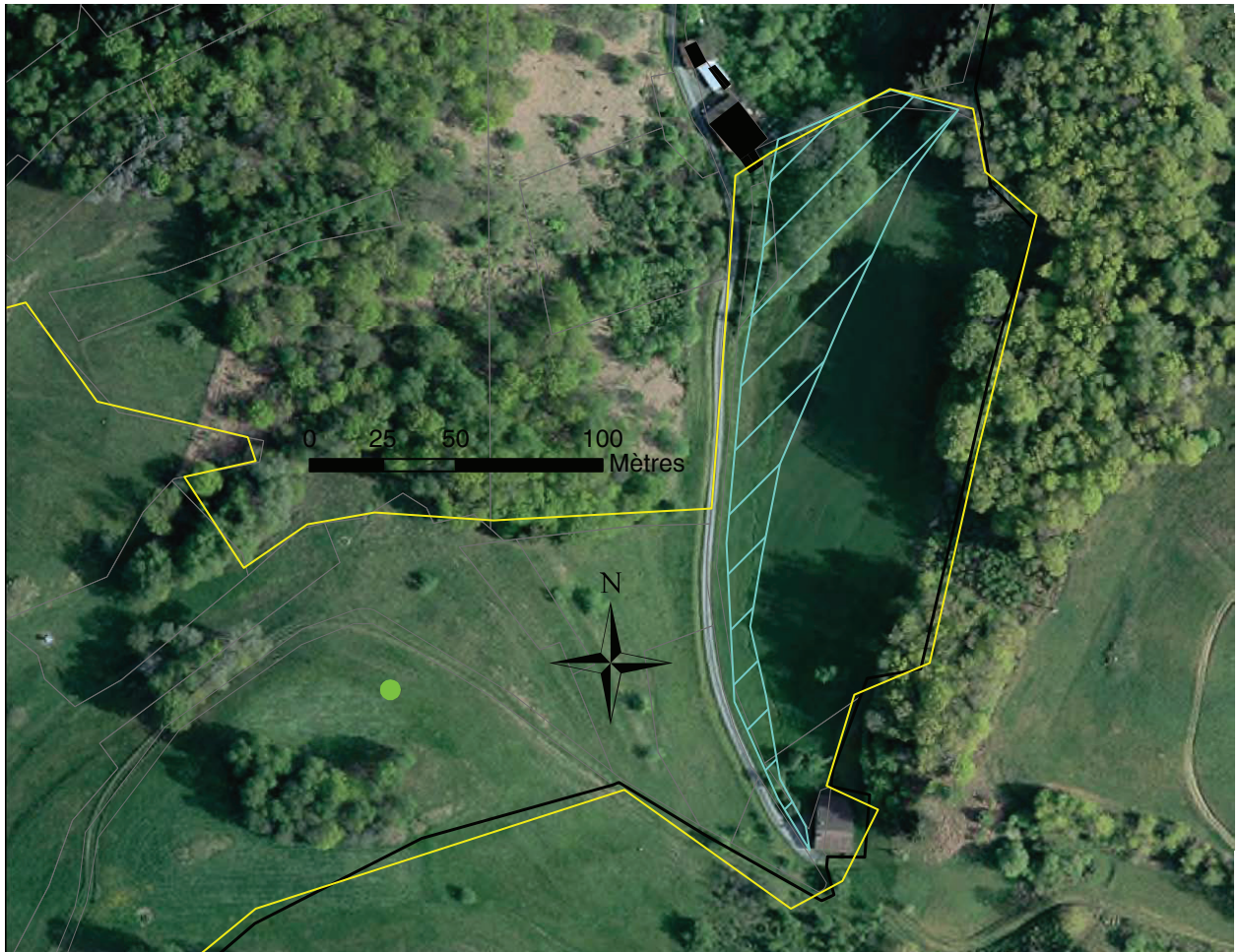
Intérêt hydrologique : Type 1

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 8/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 1



Commune : RAMONCHAMP **Date** **de** **l'inventaire :** Printemps, Été 2017

Lieu-dit : Sous le Murgis

Protocole : DDT 88

Bassin versant : Système hydrographique de la Moselle

Nature du sol : Réductisol, Rédoxisol et histosol

Caractère remarquables de la zone :

Mesure de protection/Inventaire : ZNIEFF de type I

Habitats composants la Zone Humide : Prairies eutrophe: Code CORINE 37,25

Habitats déterminants ZNIEFF : ZNIEFF 410030363 - RUISSEAU DE RAMONCHAMP

Espèces hygrophiles : Poa trivialis (Pâturin commun), Juncus effusus (Joncs diffus)

Espèces remarquables : Aucune

Espèces protégées : Aucune

Fonction biologique : Rôle tampon en bordure de versant au contact de la plaine de la Moselle

Notation : 3/3

Intérêt écologique : Type 3

Régime hydrologique de la zone humide

Régime de subversion : non

Capacités épuratoires : non

Présence de cours d'eau : non

Altération des entrées et des sorties d'eau : non

Durée de présence d'eau : variable

Activité/Usage de la zone humide : prairies et friches

Notation : 2/6

Intérêt hydrologique : Type 3

atteintes et préconisation

Autres facteurs ou activités influençant la Zone Humide : Aucun

Notation : 5/9

Classement final selon le tableau de hiérarchisation : Cas 3

